

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 AVRIL 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société GROUPE DANONE réunie le 26 avril 2007 a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2006, soit 2 euros par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 10 mai 2007.

Il a été également décidé de procéder à la division par 2 de la valeur nominale des actions de la Société pour la porter de 0,50 à 0,25 euro par action, avec effet au 1^{er} juin 2007. A cette date, chaque actionnaire se verra ainsi attribuer 2 actions GROUPE DANONE nouvelles.

L'Assemblée Générale a également approuvé plusieurs résolutions dont :

- la résolution relative au projet danone.communities. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la mission du Groupe « apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre » et dans le cadre de l'actualisation de son double projet économique et social. Le Groupe a souhaité initier une démarche sociétale à dimension mondiale autour de la création d'un fonds de développement d'entreprises à finalité sociale tel que Grameen Danone Foods au Bangladesh,
- la résolution relative à l'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel de la société. Ce projet a pour but d'associer tous les salariés du Groupe au présent et au futur de l'entreprise. Les critères d'attribution, universels, seront précisés en juin 2007.

Paris, le 26 avril 2007